

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS**

Séance du : 1<sup>er</sup> juin 2021 (en visioconférence – loi 2020-1373 du 14 novembre 2020)

**N° : 1832**

**Convention SAS LUMA  
dans le cadre du LIFE  
HABITATS CALANQUES**

5 Membres (avec voix délibérative) présents : Anne Claudius-Petit (CR), Béatrice Aliphath (CR), Jean-François Luc (CR), Jacques Demanse (suppléant de Philippe Armengol, excusé, CA Grand Avignon), Didier Réault (CD 13)

2 Pouvoirs : Chantal Eymeoud (CR), excusée, donne pouvoir à Béatrice Aliphath (CR), Maud Fontenoy (CR), excusée, donne pouvoir à Anne Claudius-Petit (CR)

3 Membres (avec voix délibérative) excusés : Richard Miron (CR), Christian Mounier (CD 84), François Cavallier (CD 83),

Participaient également (non votants) : Carole Toutain (CD84), Jean-Philippe Chauvin (CA Grand Avignon), Céline Hayot, Valérie Raimondino, Delphine Vitali (CR), Guy Parrat, Sylvie Gaillard (CESER), Béatrice Orelle (CD13), Aurore Asso, Régine Viotti (NCA), Géraldine Biau (DREAL), Pierre Leroy (PETR Grd Briançonnais), Sophie Croquette (PETR Pays d'Arles)  
Audrey Michel, Stéphanie Puteri, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas, Christel Desiderio (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 7 sur 10  
Quorum atteint**

**Vu** La délibération n° 1808 en date du 18 février 2021 du Comité syndical de l'ARPE-ARB, approuvant la convention de partenariat entre l'ARPE-ARB, le Parc National des Calanques et la SAS LUMA, pour la récupération de rémanents issus des interventions réalisées dans le cadre du projet européen LIFE Habitats Calanques LIFE16NAT/FR/000593, dans le but de les valoriser ;

**Considérant** Que de nouvelles contraintes sont intervenues depuis le mois de février 2021, conduisant les partenaires à préciser des éléments techniques et financiers, et qu'il est donc nécessaire de modifier les termes de cette convention ;

**Oùï** L'exposé de la Présidente ;

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide**

- d'approuver les nouveaux termes de la convention de partenariat (annexée) entre l'ARPE-ARB, le Parc National des Calanques et la SAS LUMA, pour la récupération de rémanents issus des interventions réalisées dans le cadre du projet européen LIFE Habitats Calanques LIFE16NAT/FR/000593, dans le but de les valoriser.

Fait et délibéré à Marseille, le 1<sup>er</sup> juin 2021



Pour copie conforme,  
**La Présidente,**  
**Anne CLAUDIUS-PETIT**